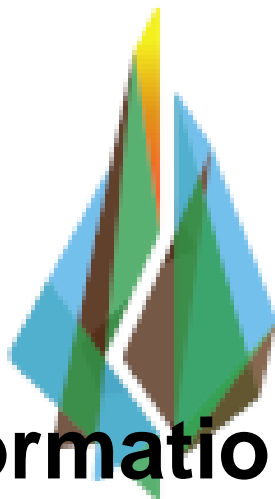


<http://www.ville-petitbourg.fr/spip.php?article2213>



Avis d'information du public

- Petit-Bourg - Ma mairie - Le Maire de Petit-Bourg - Communiqués -



Date de mise en ligne : mercredi 18 mars 2020

Copyright © Mairie de Petit-Bourg - Tous droits réservés

Dans le cadre de l'épisode de COVID-19, nous vous informons des dispositions concernant la Direction Adjointe de l'Urbanisme, jusqu'à nouvel ordre.



Dans le cadre de l'épisode de Coronavirus Covid-19, et suite à l'allocution du Président de la République du 16 mars 2020, nous vous informons des dispositions suivantes concernant la Direction Adjointe de l'Urbanisme, **jusqu'à nouvel ordre** :

- ▶ L'accueil du public est suspendu

- ▶ Les dépôts des dossiers d'urbanisme ne pourront pas être réceptionnés (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, DIA et autres actes du droit des sols,...).

- ▶ Il est rappelé que vous pouvez consulter le plan local d'urbanisme en vous rendant sur le site internet de la ville : <http://www.ville-petitbourg.fr>

Nous vous remercions de votre compréhension.

Petit-Bourg, le 16 mars 2020

- La Direction du Développement du Territoire et Gestion des Infrastructures